



Résumé d'entretien: La vice-première ministre Chrystia Freeland

Contexte

L'honorable Chrystia Freeland est la vice-première ministre et ministre des Finances (VPM Freeland). Elle a été nommée vice-première ministre en novembre 2019 et ministre des Finances en août 2020.

La VPM Freeland a été interviewée par Shantona Chaudhury, Yves Côté, Gordon Cameron et Dahlia Shuhaibar le 5 septembre 2022. Les questions relatives au présent résumé doivent être adressées à M^{me} Chaudhury. Le texte entre crochets [...] présente des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission afin de faciliter la lecture. Il est renvoyé à certains documents en note de bas de page pour aider le lecteur, mais dans plusieurs cas, ces documents n'ont pas été montrés au témoin pendant l'entrevue ou il n'en a pas été question pendant celle-ci.

Trois membres de la haute direction du ministère des Finances ont été interviewés le 31 août 2022 : le sous-ministre Michael Sabia (SM Sabia), la sous-ministre adjointe Isabelle Jacques (SMA Jacques) et le sous-ministre adjoint Rhys Mendes (SMA Mendes). Un résumé de cette entrevue a été préparé et devrait être lu conjointement avec le présent résumé.

Contexte des événements de janvier et février 2022

La VPM Freeland a décrit la période de janvier et février 2022 comme une période où plusieurs événements majeurs avaient lieu en même temps. Premièrement, le ministère des Finances préparait le budget, ce qui est toujours un processus très intense comprenant de multiples consultations avec les représentants du ministère des Finances, le Cabinet du premier ministre, des collègues du Cabinet et d'autres parties. La VPM Freeland a constaté qu'au moment où se sont produits les événements du convoi, elle et le ministère des Finances étaient très conscients de la situation de l'économie canadienne en raison des travaux en cours liés au budget. De plus, ce budget était très important, car il avait pour but de diriger le Canada pendant la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19 tout en tenant compte de l'inflation élevée et des défis liés aux chaînes d'approvisionnement.

Deuxièmement, la Russie planifiait une invasion de l'Ukraine. La VPM Freeland était très impliquée dans la surveillance des développements liés à la Russie et à l'Ukraine, en raison de son rôle de VPM, mais aussi en tant que ministre des Finances, car elle travaillait avec des homologues du G7 à déterminer les sanctions qui pourraient être imposées si une guerre était déclarée. La VPM Freeland a déclaré que, selon elle, la situation en Ukraine était très pertinente pour la sécurité nationale du Canada. Elle était d'avis à ce moment, et encore aujourd'hui, que l'invasion de l'Ukraine par la Russie est la plus grave menace à la sécurité à laquelle le Canada et les pays occidentaux ont fait



face depuis la Deuxième Guerre mondiale. Les événements en Ukraine étaient donc une préoccupation très importante relative à la sécurité nationale.

Finalement, la pandémie de COVID-19 était toujours présente. En sa qualité de ministre des Finances, la VPM Freeland avait encore de réelles préoccupations quant à l'incidence de la pandémie sur l'économie du Canada. L'inflation était encore très élevée et il était évident que les taux d'intérêt augmenteraient en raison des pressions inflationnistes. À mesure que l'économie rouvrait, il y avait des défis liés aux chaînes d'approvisionnement. Les effets des blocages ont aggravé un climat économique déjà difficile.

La VPM Freeland a décrit plusieurs préoccupations additionnelles qu'elle avait durant les événements de janvier et février 2022. Elle était inquiète que les manifestations nuisaient à la réputation du Canada en tant que destination pour les investisseurs internationaux et partenaire commercial fiable, surtout avec les États-Unis. Une autre inquiétude concernait le fait qu'il devait y avoir un bon équilibre entre démocratie et droit de manifester de façon pacifique. Elle était aussi préoccupée de la polarisation accrue au Canada, qui était évidente dans les manifestations, et elle voulait faire tout en son possible pour prévenir une polarisation encore plus grande. Il est important de savoir que les manifestations étaient, d'un point de vue économique, une « blessure auto-infligée », c'est-à-dire que le dommage n'était pas causé par une force extérieure—il était causé par des Canadiens. La VPM Freeland était aussi très inquiète de la possibilité de blessures, surtout pour les enfants.

Implication dans la réponse aux événements de janvier et février 2022

La VPM Freeland a été mise au courant des événements du convoi par l'intermédiaire de la couverture médiatique avant l'arrivée du convoi à Ottawa. Elle a commencé à participer très activement à la réponse du gouvernement le deuxième dimanche (le 6 février) lorsqu'il est devenu évident que la situation allait se poursuivre. Elle a assisté à une réunion du Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des urgences pour mieux comprendre la situation. À ce moment, elle a déterminé qu'elle et son équipe devaient s'impliquer davantage dans la réponse du gouvernement. Elle a expliqué qu'elle a senti une responsabilité en tant que ministre des Finances, mais aussi en tant que VPM.

Le rôle de VPM n'est pas défini de façon précise. Selon la compréhension de la VPM Freeland, son rôle comprend l'exercice des responsabilités liées aux questions dont elle a une expertise particulière (comme les questions relatives à l'Ukraine ou à l'Alberta) et aux questions d'importance générale.

[Comme discuté de façon plus approfondie ci-dessous, la VPM Freeland et son équipe au ministère des Finances ont envisagé des options stratégiques pour répondre aux manifestations avant l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* et, par la suite, ont joué un rôle important dans l'élaboration du *Décret sur les mesures économiques d'urgence* (DMEU). La VPM Freeland a aussi communiqué avec des intervenants du Canada et des États-Unis durant cette période.]



Incidence sur l'économie et la réputation

[Lors de l'entrevue des représentants du ministère des Finances, le SM Sabia et le SMA Mendes ont discuté en détail des analyses de l'incidence économique des blocages réalisées par le Ministère¹. Le 10 février, le ministère des Finances a préparé une évaluation initiale de l'incidence économique². Une analyse subséquente datée du 22 février a estimé que les blocages aux frontières pourraient réduire la croissance du PIB réel au premier trimestre de 2022 de 0,1 à 0,2 point de pourcentage³.]

On a posé des questions à la VPM Freeland au sujet d'une déclaration qu'elle a faite apparaissant dans le compte rendu de la réunion du Groupe d'intervention en cas d'incident (GII) du 13 février : « [traduction] La ministre souligne les pertes économiques soutenues de 0,1 pour cent à 0,2 pour cent du PIB pour chaque semaine que les blocages se poursuivent⁴. » Elle a mentionné qu'elle avait obtenu ces chiffres d'un article de Bloomberg⁵. Elle a mentionné que les chiffres avaient circulé sur Bay Street et qu'une analyse réalisée par la suite par le ministère des Finances donnait des chiffres similaires [l'analyse du 22 février susmentionnée].

La VPM Freeland a été questionnée sur une déclaration faite par un représentant du ministère des Finances selon laquelle les effets sur le PIB seraient probablement recouvrés étant donné que les blocages étaient terminés [un courriel du SMA Mendes daté du 22 février indiquant qu'une grande partie de l'effet sur le PIB sera vraisemblablement recouvrée au deuxième trimestre de 2022, à mesure que la production se rattrape⁶.] Durant l'entrevue, on lui a demandé de répondre à cette déclaration, et la VPM Freeland a indiqué qu'elle considérerait cela comme un résultat positif. Elle a aussi indiqué que si aucune mesure n'avait été prise, la situation aurait pu être beaucoup plus dommageable. Si les blocages s'étaient poursuivis, ou si l'occupation continue à Ottawa avait engendré des blocages imités ou des blocages de ports ou de chemins de fer, ils auraient pu causer une inflation plus élevée, davantage de problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement et une atteinte à la réputation du Canada à long terme en tant que destination d'investissement.

¹ Voir les pages 3-6 du résumé de l'entrevue des représentants du ministère des Finances.

² SSM.CAN.00000177_REL.0001.

³ SSM.CAN.00007571_REL.0001.

⁴ SSM.CAN.00000095, p. 6.

⁵ COM00000839.

⁶ SSM.CAN.00001941_REL.0001; voir aussi SSM.CAN.00007571_REL.0001, p 4.



La VPM Freeland a également souligné que si l'occupation de la capitale du Canada avait encore lieu lorsque la Russie a envahi l'Ukraine, selon elle, une telle situation aurait complètement discrédité le Canada comme allié appuyant l'Ukraine. Les médias russes se seraient concentrés jour et nuit sur ce qui se passait au Canada, ce qui aurait fait paraître le Canada comme un pays très faible à un moment où celui-ci devait être fort. De plus, il aurait été très difficile d'agir après l'invasion. L'invasion était un autre facteur très important selon la VPM Freeland : on entendait parler de dates possibles d'invasion, de sorte qu'à compter du début de février, elle se demandait constamment quelle journée l'invasion serait déclenchée.

La VPM Freeland a déclaré qu'elle était au courant et inquiète des répercussions économiques immédiates que ressentaient les entreprises et résidents d'Ottawa et qu'engendraient les blocages aux frontières. Cependant, elle est devenue très inquiète des effets à long terme. Elle a indiqué qu'elle était convaincue que plus les manifestations duraient, plus elles portaient atteinte à la réputation internationale du Canada en tant que destination d'investissement et partenaire commercial fiable—particulièrement en ce qui a trait à sa relation avec les États-Unis. Elle a indiqué qu'elle avait une bonne compréhension de la relation commerciale avec les États-Unis compte tenu de son expérience antérieure comme ministre des Affaires étrangères, lorsqu'elle a dirigé la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Au fil du temps, elle est devenue très inquiète du dommage à plus long terme causé à la relation Canada-États-Unis. Elle a souligné que la relation Canada-États-Unis est unique; les États-Unis sont le plus important partenaire commercial du Canada, et le Canada a un accès sans parallèle au marché américain.

La VPM Freeland a indiqué que le Canada avait été inquiet de la loi « Build Back Better » proposée par les États-Unis, qui comprenait initialement des crédits pour les véhicules électriques fabriqués aux États-Unis. Les voitures bâties à l'extérieur des États-Unis ne seraient pas admissibles aux crédits. Elle a expliqué que si cette loi entrait en vigueur, il y aurait très peu d'incitatifs pour construire une usine à l'extérieur des États-Unis, ce qui était le but des crédits. Un tel résultat aurait été dévastateur pour l'économie canadienne compte tenu de l'importance du secteur automobile. Par conséquent, une grande partie du temps de la VPM Freeland à l'été et à l'automne 2021 a été consacrée à tenter de convaincre Brian Deese [directeur du National Economic Council des États-Unis, qui, comme décrit plus bas, est une figure importante aux États-Unis] et les représentants du Conseil du Trésor américain d'exempter le Canada. Un élément clé de son argument était que les États-Unis avaient besoin du Canada autant que le Canada avait besoin des États-Unis, et elle insistait sur la fiabilité du Canada comme partenaire commercial. Elle s'est concentrée sur le fait que le Canada et les États-Unis bâtissaient des voitures ensemble et que la relation Canada-États-Unis était une relation fiable.

La VPM Freeland a expliqué que les blocages étaient particulièrement dommageables dans ce contexte. Il était surtout préoccupant de voir des démocrates américains comme la représentante Elissa Slotkin (Michigan) déclarer, dans les heures qui ont suivi la fermeture du pont Ambassador, que le blocage démontrait que les États-Unis ne



pouvaient pas dépendre d'autres pays pour son industrie manufacturière. Il était aussi inquiétant de voir les déclarations de la gouverneure du Michigan, Gretchen Whitmer, qui demandait au Canada de résoudre la situation.

Outre son inquiétude pour la relation avec les États-Unis, la VPM Freeland était aussi inquiète des effets qu'avaient les blocages sur le climat d'investissement plus général. Elle a mentionné qu'un aspect de son travail en tant que ministre des Finances est d'attirer des capitaux au Canada. Elle a indiqué que, d'un point de vue pragmatique, le Canada ne rivalisera jamais avec les compétences ayant les taxes les plus basses ou le moins de règlements. Ce sur quoi le Canada peut compter est sa réputation de pays caractérisé par la paix, l'ordre et le bon gouvernement, ainsi que sur le fait que le pays est connu comme un endroit sécuritaire et fiable où l'on peut investir et l'une des démocraties libérales les plus stables au monde. Chaque jour que les blocages se poursuivaient, selon elle, était une très puissante érosion et contradiction de la réputation du Canada.

La VPM Freeland s'inquiétait aussi que les manifestations se répandent. Elles ont commencé à Ottawa, puis à Coutts, au pont Ambassador, à l'Assemblée législative du Manitoba et à Surrey, et selon certaines informations, des blocages pourraient avoir lieu ailleurs. La VPM Freeland a donc eu l'impression qu'il y avait non seulement de plus en plus d'incidences économiques, mais qu'il y avait aussi un risque que l'activité continue de prendre de l'ampleur.

Communications avec des intervenants américains et canadiens

Alors que les blocages se poursuivaient, des intervenants ont commencé à communiquer avec la VPM Freeland. Elle a expliqué que ces derniers communiquaient avec elle tant en sa qualité de ministre des Finances qu'en son rôle de VPM.

La VPM Freeland a entretenu une conversation importante avec M. Deese le 10 février⁷. Elle a souligné qu'en raison du poste qu'il occupe, M. Deese est une personne très importante pour le Canada. Tout au long des discussions au sujet de la loi Build Back Better, il est devenu évident qu'il serait un acteur très influent dans la prise de décision ultime relative à la question des crédits d'impôt pour véhicules électriques. La VPM Freeland a mentionné que M. Deese est très difficile à joindre. Le fait que M. Deese a communiqué avec la VPM Freeland était donc frappant. Elle a décrit M. Deese comme étant inquiet des blocages. Lors de ses discussions avec M. Deese ayant trait à la loi Build Back Better proposée, la VPM Freeland a insisté sur le fait qu'il y avait un lien entre les secteurs de l'automobile aux États-Unis et au Canada. Durant l'appel du 10 février, M. Deese a indiqué qu'il pouvait voir à quel point les deux économies étaient étroitement liées, mais le commentaire ne se voulait pas

⁷ Un résumé de l'appel téléphonique est compris dans un courriel daté du 10 février de la VPM Freeland à son personnel : SSM.CAN.00001255_REL.0001.



positif. La VPM Freeland a déduit de cet appel que les États-Unis s'attendaient à ce que le Canada reprenne rapidement le contrôle de la situation, et un échec pourrait avoir un effet dévastateur pour la relation commerciale entre le Canada et les États-Unis. Cela était très inquiétant pour la VPM Freeland étant donné que le Canada avait récemment renégocié un important accord commercial avec les États-Unis et travaillait à bâtir une relation de confiance avec l'administration Biden. La VPM Freeland a dit à M. Deese que le Canada comprenait les inquiétudes des États-Unis et qu'il trouverait une solution.

La VPM Freeland a mentionné que M. Deese lui avait demandé ce que les États-Unis pouvaient faire pour aider. Elle lui a dit qu'ils pouvaient aider à trouver des remorqueuses, à décourager les Américains de participer et à organiser un appel téléphonique entre le premier ministre et le président Biden⁸. Cet appel a eu lieu le 11 février⁹. La VPM Freeland a indiqué que l'organisation de ce genre de conversation prend habituellement des semaines, voire des mois; or, cette fois-ci, l'appel a eu lieu dans les 18 heures suivant sa conversation avec M. Deese. Elle a mentionné que même si c'est elle qui avait demandé l'appel, elle trouvait ça inquiétant que l'appel ait eu lieu si rapidement, ce qui démontrait à quel point les États-Unis étaient inquiets.

[Dans un autre courriel à son personnel envoyé plus tard le 10 février, la VPM Freeland a ajouté que M. Deese avait demandé des réunions quotidiennes avec elle¹⁰.] Elle a indiqué que les réunions quotidiennes ne se sont pas concrétisées en fin de compte, mais elle a souligné que les événements se sont déroulés de façon très rapprochée : elle a parlé à M. Deese le 10 février, le premier ministre et le président ont discuté le 11 février et la *Loi sur les mesures d'urgence* a été invoquée le 14 février. Autrement dit, le Canada a agi promptement, et les mises à jour quotidiennes n'ont pas été nécessaires.

La VPM Freeland a été surprise du fait que la fin de semaine avant l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* [12 et 13 février], les PDG de deux grandes banques (Darryl White de la Banque de Montréal et Bharat Masrani de TD) ont communiqué avec elle, et elle leur a parlé séparément. Elle a expliqué qu'elle rencontre habituellement les PDG des grandes banques chaque six mois environ; il était donc inhabituel et important que les deux PDG communiquent avec elle (surtout la fin de semaine). Elle a pris au sérieux leurs préoccupations en conséquence. Les PDG ont souligné qu'il y avait eu

⁸ SSM.CAN.00001255_REL.0001.

⁹ Le compte rendu de la conversation préparé par la Maison-Blanche se trouve à la page 2 de la pièce PB.CAN.0000045_REL.0001, et le compte rendu préparé par le Cabinet du premier ministre se trouve à la page 11 de la pièce PB.CAN.0000067_REL.0001.

¹⁰ SSM.CAN.00001255_REL.0001.



des répercussions économiques immédiates et qu'ils avaient entendu des investisseurs internationaux que la confiance dans le Canada diminuait d'heure en heure. Ils ont aussi mentionné l'analyse de Bloomberg et les préoccupations de Bay Street.

La VPM Freeland a mentionné qu'elle avait tenu des conversations avec divers intervenants du milieu des affaires au cours de la même semaine, y compris avec Flavio Volpe [président de l'Association des fabricants de pièces de véhicules automobiles du Canada¹¹.] Elle a mentionné qu'elle a parlé avec d'importants représentants de banques¹² et de constructeurs d'automobiles. [Elle a aussi parlé à d'autres membres de l'industrie dont Alan Kestenbaum, le PDG de Stelco¹³, et Perrin Beatty, le président et PDG de la Chambre de commerce du Canada et ancien politicien du Parti progressiste-conservateur¹⁴.]

En ce qui concerne ses conversations avec M. Beatty, la VPM Freeland a mentionné qu'elle essaie de garder contact avec lui compte tenu de sa perspective : elle tente, dans la mesure du possible, de parvenir à un consensus dans tous les horizons politiques. Elle a indiqué que dans l'échange de messages textes, M. Beatty lui a dit qu'il voulait que les blocages se terminent rapidement et de façon non violente, ce qui était exactement ce qu'elle voulait. Il a aussi parlé de réparer les trous dans le système politique. La VPM Freeland a indiqué qu'elle était d'accord et que c'était une des raisons pour laquelle elle avait passé du temps en Alberta et en Saskatchewan à l'été 2022.

La VPM Freeland a été surprise aussi de la rétroaction que le gouvernement fédéral entendait des provinces. Plus précisément, elle considérait la demande de remorqueuses¹⁵ qu'avait présentée l'Alberta comme particulièrement importante : un gouvernement provincial conservateur demandant de l'aide à un gouvernement fédéral libéral. Bien qu'elle était au courant de la lettre de l'Alberta ainsi que des conversations

¹¹ SSM.CAN.00004138_REL.0001 contient une conversation par message texte ayant eu lieu du 9 au 14 février.

¹² SSM.CAN.00001281_REL.0001 renvoie à un appel avec les PDG des banques tenu le 14 février.

¹³ SSM.CAN.00004170_REL.0001, SSM.CAN.00004171_REL.0001 et SSM.CAN.00004349_REL.0001 contiennent des messages textes échangés du 11 au 15 février.

¹⁴ SSM.CAN.00004351_REL.0001 et SSM.CAN.00004352_REL.0001 contiennent des messages textes de M. Beatty envoyés le 8 février.

¹⁵ PB.CAN.00000718_REL.0001.



de ses collègues avec leurs homologues provinciaux, la VPM Freeland ne se souvient pas d'avoir eu personnellement des conversations avec des représentants provinciaux.

Mesures initiales envisagées par le ministère des Finances

Après la réunion du 6 février du Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des urgences, la VPM Freeland a commencé à travailler avec son équipe du ministère des Finances pour trouver des solutions potentielles à la situation. Elles ont examiné les outils dont disposaient actuellement le ministère des Finances et d'autres ministères et les types de loi pouvant être adoptés rapidement. [Le SM Sabia et la SMA Jacques ont discuté de ces options dans leur entrevue, y compris des modifications possibles à la *Loi sur les banques* et à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (LRPCFAT). Ils ont mentionné qu'il était devenu évident que ces options présentaient des lacunes, entre autres, elles ne pouvaient pas s'appliquer aux institutions financières régies par une province¹⁶.]

La VPM Freeland a indiqué qu'elle a présenté ces options au GII. Son but était surtout de trouver une solution qui convaincrait les gens et particulièrement les camionneurs de partir sans qu'il y ait de blessé, d'une manière respectant la primauté du droit.

On a posé des questions à la VPM Freeland relativement à un échange par message texte qu'elle a eu avec le ministre Lametti le 7 février¹⁷. [Selon les messages, ils ont eu une discussion téléphonique sur la viabilité d'une mesure possible suggérée par la VPM Freeland. À la suite de cet appel téléphonique, le ministre Lametti a indiqué que ses avocats se pencheraient sur cette mesure possible.] La VPM Freeland ne se souvenait pas de la mesure précise suggérée dans ce message. Elle a expliqué qu'elle communiquait fréquemment avec le ministre Lametti et, au moment de ce message, son ministère envisageait diverses options. [Dans l'entrevue du ministre Lametti, on lui a posé des questions concernant cet échange et il a indiqué qu'à ce stade, ils discutaient des options possibles aux termes des lois fédérales existantes¹⁸.]

Élaboration et mise en œuvre du DMEU

[Dans le cadre de l'entrevue du SM Sabia et de la SMA Jacques, ces derniers ont décrit le rôle stratégique que le ministère des Finances a joué dans l'élaboration du DMEU¹⁹.]

¹⁶ Voir la page 6 du résumé de l'entrevue des représentants du ministère des Finances.

¹⁷ SSM.CAN.00004119_REL.0001 à SSM.CAN.00004121_REL.0001.

¹⁸ Voir la page 2 du résumé de l'entrevue du ministre Lametti.

¹⁹ Voir les pages 7-8 du résumé de l'entrevue des représentants du ministère des Finances.



La VPM Freeland a décrit les mesures du DMEU comme étant composées essentiellement de trois parties.

Premièrement, le DMEU a assujéti les services de sociofinancement et les fournisseurs de services de paiement à la LRPCFAT. Initialement, cette mesure a été temporaire aux termes du DMEU, mais le règlement en vertu de la LRPCFAT a été modifié par la suite en avril 2022 pour que la mesure devienne permanente. La VPM Freeland a mentionné que cet aspect du DMEU, en fin de compte, ne s'est pas avéré un facteur important pour mettre fin aux blocages illégaux. Or, depuis 2015, le ministère des Finances examinait les risques potentiels que présentait le sociofinancement; donc, il a été utile néanmoins d'aligner ce régime sur les réalités économiques de 2022.

Deuxièmement, le DMEU exigeait aux institutions financières de surveiller leurs relations avec les clients, de geler les comptes de particuliers ou d'entités impliqués dans les activités interdites aux termes du *Règlement sur les mesures d'urgence* et de communiquer les renseignements concernant ces personnes aux organismes d'application de la loi. La VPM Freeland a indiqué que la décision de mettre en œuvre ces mesures a été difficile à prendre : celles-ci étaient sans précédent et auraient des effets considérables sur les personnes. Cependant, elle croyait, et croit toujours, que ces mesures étaient nécessaires et qu'elles ont été efficaces pour mettre fin aux activités illégales. Elle a ajouté qu'un aspect positif des mesures était qu'elles consistaient en une façon non violente d'encourager les manifestants à partir.

Troisièmement, le DMEU comprenait des dispositions similaires pour les fournisseurs d'assurance. La VPM Freeland a expliqué que ces dispositions visaient à convaincre les camionneurs de quitter les lieux, autrement, ils risquaient une suspension de leur assurance. Bien qu'à sa connaissance on n'ait pas eu recours à ces dispositions, la VPM Freeland est d'avis que ces dernières ont quand même été utiles comme outils de dissuasion.

Après la Loi sur les mesures d'urgence

La VPM Freeland est d'avis que les blocages ont sérieusement menacé la réputation du Canada en tant que partenaire commercial fiable et ont fait en sorte que l'administration américaine est devenue très inquiète pour ses relations commerciales avec le Canada. Toutefois, le fait que le Canada a eu recours à la *Loi sur les mesures d'urgence* a renforcé les relations. Elle a mentionné que, par la suite, la question du crédit d'impôt pour les véhicules électriques s'est terminée de façon très positive pour le Canada : le crédit d'impôt s'applique maintenant aux fabricants nord-américains (plutôt qu'américains), et une disposition additionnelle a été ajoutée exigeant que les minéraux et métaux essentiels soient produits par un partenaire commercial des États-Unis, ce qui générera d'énormes retombées économiques pour le Canada.

La VPM Freeland a fait savoir qu'elle est d'avis qu'une menace à la sécurité nationale peut constituer une menace très grave à la sécurité économique du Canada. Une telle menace devra être très grave et, dans ce cas, elle l'était effectivement.



La VPM Freeland a déclaré que, bien qu'elle fût convaincue que la *Loi sur les mesures d'urgence* a été nécessaire dans cette situation, elle espère qu'on ne devra pas y avoir recours avant au moins 50 ans, voire jamais. Elle a ajouté qu'il est important d'avoir des lois d'urgence, surtout à une époque où les démocraties libérales sont menacées, mais que ces lois ne devraient être utilisées que comme dernier recours.